Conseil Municipal
Séance du jeudi 23 avril 2026
Relevé des délibérations

****

L'an deux mil vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :
Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Mélanie GROSBOT, Jean-Pierre PEAUDECERF, Arnaud CHAMPAGNEUX, Sandrine KOSTADINOV, Dessislava DIMOV, Valérie CASSIOT, Isabelle BOUBAT, Pascale BECUAU, Philippe SAINT-GENEST, Thierry TEXIER, Jean-Pierre ROBBE, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Patrick RAVARD	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à	Philippe MARME
Sophie CUINIERES	donne pouvoir à	Jean-Pierre PEAUDECERF
Christiane KURTZ	donne pouvoir à	Antoine LE VILAIN

ABSENTS :
Philippe AUPET, Pierre HUBER, Patrick PREVOST, Christiane BOURDIN

21 présents - 4 pouvoirs – 4 absents

Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote des points 4 – 5 et 6 (L.2121-14 du CGCT et arrêt du Conseil d'Etat du 18 novembre 1931 LECLERT et LEPAGE)
Etant entendu que Monsieur Philippe REGNIER n'a pas pris part au vote des points 14 et 15

Question n° 1
Installation de nouveaux conseillers

Le Conseil Municipal prend acte de ces installations.

Question n° 2
Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 25 « pour »

- **valide la liste des membres proposés lors de la séance pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

Question n° 3
Élection du ou de la président(e) de séance pour le vote des comptes financiers uniques 2025 : budget principal ville et budgets annexes camping et cinéma.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 25 « pour »

- **décide d'élire Madame Isabelle CHAPUT comme présidente de la séance de vote des Comptes Financiers Uniques 2025 du budget principal Ville et des budgets annexes Camping et Cinéma.**

Question n° 4
Compte Financier Unique (CFU) 2025 - budget principal Ville

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 20 « pour »
4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ) ;
Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote

- **approuve l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise** ;
- **adopte les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget principal Ville**.

Question n° 5
Compte Financier Unique (CFU) 2025 - budget annexe camping

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 20 « pour »
4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ) ;
Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote

- **approuve l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise** ;
- **adopte les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe camping.**

Question n° 6
Compte Financier Unique (CFU) 2025 - budget annexe cinéma

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 20 « pour »
4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ) ;
Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote

- **approuve l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise** ;
- **adopte les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe cinéma.**

Question n° 7
Affectation des résultats 2025 - budget principal Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »
4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **décide d'affecter les résultats comme proposés et selon le calcul joint** *;*
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.**

Question n° 8

Affectation des résultats 2025 - budget annexe camping

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **décide d'affecter les résultats comme proposés et selon le calcul joint** *;*
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.**

Question n° 9

Affectation des résultats 2025 - budget annexe cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **décide d'affecter les résultats comme proposés et selon le calcul joint** *;*
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.**

Question n° 10

Actualisation des Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiement (CP) - bilan 2025 et budget 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **décide d'actualiser les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) comme proposé dans le document ;**
- **précise que les reports de crédits de paiement (CP) 2025 prévus dans le document annexé se feront automatiquement sur les crédits de paiement (CP) 2026 ;**
- **décide d'inscrire les crédits nécessaires tel que présentés dans le document annexé au budget principal de la Ville ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

Question n° 11

Budget primitif 2026 - budget principal Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal Ville en suréquilibre à hauteur de 5 046 975,73 € pour la section de fonctionnement et en équilibre pour la section d'investissement.**

Question n° 12

Budget primitif 2026 - budget annexe camping

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe du camping.**

Question n° 13

Budget primitif 2026 - budget annexe cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe du cinéma.**

Question n° 14

Octroi de subventions aux associations budget 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »
3 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Christiane KURTZ)
Etant entendu que Monsieur Philippe REGNIER n'a pas pris part au vote.

- **décide d'octroyer les subventions proposées (hors Comité des fêtes, Football Club Saint Amand Orval, Carrosserie Mesnier, APLEAT ACEP et le Foyer de Jeunes Travailleurs dont une délibération spécifique approuvera les montants et les conventions) ;**
- **approuve les conventions fixant les conditions d'attribution de certaines subventions** ;
- **décide d'octroyer les subventions proposées dans le cadre du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ;**
- **et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 15

Subventions aux associations 2026 supérieures à 23 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »
3 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Christiane KURTZ)
Etant entendu que Monsieur Philippe REGNIER n'a pas pris part au vote.

- **approuve les conventions;**
- **décide d'attribuer les subventions proposées ;**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions fixant les conditions d'attribution de ces subventions ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 16

Vote des taux de la fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »
4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **décide de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026 :**
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : **48,10 %**
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : **59,20 %**
  - taxe d'habitation : **26,10 %**

Question n° 17

Tarifs municipaux 2026 – Ajouts et modifications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »
4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **décide de réviser les tarifs en cours, qui seront applicables à compter de l'exécution de la délibération.**

Question n° 18

Bilan des cessions et des acquisitions foncières en 2025

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de la liste des cessions et acquisitions foncières opérées sur l'année 2025.

Question n° 19

Contribution aux frais de scolarisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **décide de fixer la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles et classes de maternelles à la somme de 1 883 € pour l'année scolaire 2026-2027 ;**
- **de fixer la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles et classes d'élémentaires à la somme de 582 € pour l'année scolaire 2026-2027 ;**
- **décide de solliciter, sur cette base, les communes extérieures concernées afin qu'elles participent aux frais de scolarité supportés par la Ville ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir.**